

poursuivent avec d'autres membres de l'Organisation des Nations Unies. La délégation canadienne à cette conférence recevra instructions de favoriser le plus possible cet effort concerté des Nations Unies en vue de supprimer les entraves au commerce et d'aider ainsi à maintenir l'emploi à un niveau élevé.

Dans notre propre pays, le passage de la guerre à la paix s'est effectué rapidement. Le rapatriement et la démobilisation des troupes sont à peu près terminés. Presque tous les ayants droit d'anciens combattants sont rendus au Canada. Un seul ministre de la couronne a maintenant compétence sur les trois armes. Les armées de mer, de terre et de l'air font présentement l'objet d'une réorganisation conformée aux nécessités d'après guerre.

L'industrie est presque entièrement réadaptée, des fins de guerre, à la production du temps de paix. Plus d'un million de personnes sont passées de l'armée et des industries de guerre à des emplois civils ordinaires. Jamais l'embauchage ne s'est élevé à un si haut niveau. Il dépasse de 30 p. 100 celui de 1939. Au cours de 1946, le commerce extérieur du Canada a atteint des sommets inconnus jusqu'ici en temps de paix. Jamais, en temps de paix, le revenu national n'a pris de telles proportions. Les perspectives du commerce et de l'emploi, en 1947, sont des plus favorables.

Malgré l'ample rendement de toutes les industries primaires, la demande de produits naturels de la ferme, des pêcheries, des mines et des forêts continue de dépasser la production. Grâce à des accords relatifs à l'organisation des marchés, le Gouvernement cherche à assurer la sécurité et la stabilité constante du revenu des producteurs primaires.

Bon nombre de régies et de restrictions, en vigueur durant et immédiatement après le conflit, n'existent plus. D'autres ont fait l'objet d'un relâchement considérable. On a supprimé la régie des salaires et des traitements, de même que celle d'une foule de prix et de denrées. La suppression d'autres régies se poursuit d'une façon ordonnée.

Le Gouvernement a adopté pour ligne de conduite de ne maintenir, à l'égard des prix et des denrées, que les régies jugées nécessaires pour protéger les consommateurs contre une hausse subite et marquée du coût de la vie, et pour assurer une distribution équitable des denrées et des services essentiels dont il y a pénurie. Vous serez invités à étudier les mesures qui pourront s'imposer pour maintenir l'application de ce programme, une fois expirée la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales. A l'égard des domaines où il paraîtrait bon de maintenir ces mesures transitoires ou d'autres de même nature, les projets de loi nécessaires seront soumis à votre approbation dans le plus bref délai possible.

Quant aux mesures édictées sous l'empire des pouvoirs de guerre dont le besoin existera pendant une période prolongée, les projets de loi propres à donner à leurs dispositions une forme statutaire seront déposés sans retard. Par suite de cette façon de procéder, vous serez saisis d'un certain nombre de mesures concernant, entre autres questions, les relations ouvrières, l'agriculture, l'organisation des marchés, l'immigration, la défense, les finances et le commerce d'exportation.

La pénurie des matériaux de construction accuse une réduction progressive, de sorte que s'accroît la construction de nouveaux logements. En dépit de tous les obstacles, le nombre des unités d'habitation terminées en 1946 s'est rapprochée de l'objectif fixé par le Gouvernement. La collaboration des autorités provinciales et municipales a notablement aidé à l'aménagement de logements d'urgence.

Depuis la dernière session du Parlement, des négociations tendant à la conclusion d'accords fiscaux se sont poursuivies avec certaines provinces. Au cours de ces entretiens, les propositions fédérales ont fait l'objet de modifications destinées à résoudre les problèmes particuliers à chaque province et à procurer à toutes un traitement paritaire.

Des accords fiscaux avec plusieurs provinces sont désormais fait accompli. Le Gouvernement est prêt à passer des ententes analogues avec les autres provinces. Vous serez invités à approuver les accords fiscaux qui seraient conclus.

Mes Ministres se sont engagés, une fois établies des relations financières acceptables avec les provinces, à tâcher, dans une conférence générale ou autrement, d'élaborer avec elles des ententes satisfaisantes sur les mesures relatives aux placements publics et à la sécurité sociale.

Il sera proposé, au cours de la présente session, des modifications à la loi des pensions de vieillesse.

Vous serez invités à étudier une mesure destinée à rectifier la représentation à la Chambre des communes en conformité de l'amendement récemment apporté à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Des amendements à la loi des élections fédérales seront également soumis à votre examen.

Il vous sera en outre demandé, au cours de la session, d'approuver certaines autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et les crédits de l'année prochaine vous seront présentés. Les crédits révéleront des réductions appréciables et encourageantes des dépenses publiques.

Vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue d'assurer tous les services essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations et guider les nations dans les efforts qu'elles tentent pour instaurer une paix juste et durable.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING
(premier ministre) propose :

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et qu'il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

—La Chambre me permettra peut-être de dire un mot au sujet de cette motion. C'est la motion habituelle du début de la session, mais je veux expliquer immédiatement à la Chambre qu'à la fin de la semaine prochaine